a produit la somme de 325,841,400 francs à laquelle il faut ajouter 13,889,200 francs versant de deux particuliers et 24,196,450 francs versés par l'Etat, ce qui donne le chiffre respectable de 363,927,000 fr. et dont l'emploi intégral n'a pu couvrir un déficit de 2,264,800 fr.

La moyenne des secours, pour cette année, a été de 7 fr. 50 par livre sterling (25 fr.) mode de la répartition fiscale adoptée en Angleterre.

— Un sieur François L..., âgé de 40 ans, garçon maçon demeurant rue Saint Germain, à Courbevoie, a été arrêté sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur deux petites filles, Marguerite B..., âgée de 7 ans, et sa petite sœur Henriette, âgée de 5 ans. En l'absence des parents, cet individu aurait pénétré dans le logement et aurait fait subir les derniers outrages aux deux enfants. Un voisin, l'ayant aperçu d'une fenêtre voisine, le fit arrêter aussitôt. Il a été envoyé au Dépôt.

L'état des deux jeunes filles est assez grave.

— Il a été question d'un complot militaire organisé à Cayenne par des soldats de l'infanterie de marine. Une enquête administrative a été ordonnée ; en voici les détails d'après les *Colonies*, organe républicain de la Martinique :

« Les soldats entendus dans l'enquête ont déclaré que leur but n'était pas celui qu'on leur a prêté. Ils n'avaient point projeté de piller ni le Trésor ni la Banque. Ils en voulait simplement à leurs officiers, auxquels ils se disposaient à faire un mauvais parti, ceux-ci s'étant toujours montrés trop durs à leur endroit, leur infligeant, par exemple, jusqu'à quinze jours de prison pour des peccadilles.

Leur but, en effet, était, à ce qu'on nous affirme, de cerner les officiers à la caserne, au moment de leur déjeuner, vers dix heures du matin. Les officiers, avisés de leurs dispositions, s'étaient rendus ce jour-là tout armés à la caserne et le gouvernement avait pris différentes mesures de sécurité.

» Les deux fauteurs de ce complot, se sachant trahis, avaient déserté pendant quelques jours.

» On croit qu'ils ont été versés dans des compagnies disciplinaires en attendant la décision du ministre, à qui le dossier de l'enquête a été dressé.

Choses & Autres

***

En correctionnelle.

Un mari est prévenu d'avoir roué de coups sa pauvre femme. Celle-ci, toute tremblante, dépose.

Le président. — Sous quel prétexte votre mari vous frappait-il ?

Le témoin. — Ce n'était pas sous un prétexte, monsieur le juge, c'était sous le petit hangar qui est au fond de la cour.

***

La directrice d'un pensionnat de demoiselles possède un superbe terre-neuve qui, de débonnaire, est devenu grognon, à la suite des vexactions sans nombre que la petite classe lui a fait endurer.

Sans jouer des crocs, d'ailleurs, et rien qu'en les montrant, il a su inspirer à ses jeunes amies une véritable terreur.

L'autre jour, l'une d'elles, une gamine de huit ans, veut entrer au salon. Comment faire ! Tom est là, couché en travers de la porte, qui la regarde de ses grands yeux inquiétants.

L'enfant hésite d'abord, puis, s'enhardissant, sourit au molosse, lui fait une révérence et murmurant de sa voix la plus douce :

— Pardon, Tom !

Elle franchit le passage périlleux.

***

Annonce cueillie dans un journal belge:

« Une demoiselle, allemande, adulte et bien apprise, désire se faire occuper dans un pensionnat de jeunes filles pour leur montrer sa langue. Elle s'adapte aussi à l'histoire et à la musique.

» S'adresser, etc.

» *N. B.* — Renseignements superlatifs. »

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

NOUVELLES DU MATIN

Nouvelles parlementaires

Paris, 16 mai.

Le rapport de M. Boysset sur le scrutin de liste va être lu au début de la séance.

On dit toujours que le débat sera fixé à jeudi prochain; on croit qu'il occupera trois séances environ.

—

On sait que la discussion de la loi sur le recrutement a dû être suspendue par suite du renvoi à la commission d'un amendement de M. Ballue demandant le droit commun pour les instituteurs et séminaristes.

La commission s'est réunie aujourd'hui pour statuer, mais, au moment du vote, elle a reçu une lettre par laquelle M. Jules Ferry lui demandait de surseoir à sa décision jusqu'à ce qu'elle l'ait entendu. Retenu aujourd'hui au Sénat, M. Jules Ferry ne pourra se rendre que demain à la commission. Celle-ci va faire part de cette situation à la Chambre, car l'ajournement proposé a réuni 5 voix contre 5.

Elle incline à maintenir le système du projet Farre pour les instituteurs, c'est-à-dire un an de service, et le droit commun pour les ecclésiastiques, c'est-à-dire que ces derniers subiraient les conditions du tirage au sort pour leur envoi dans la première ou la seconde portion du contingent et ne seraient pas admis de droit dans la seconde, comme le propose le gouvernement.

Il leur resterait la faculté de contracter l'engagement conditionnel d'un an dans les conditions du droit commun, sauf à se faire exonérer par le ministre de la guerre du versement de la prime de 1,300 francs.

—

Le système indiqué par la dépêche précédente a été présenté par M. Paul Bert, et la majorité de la commission lui est acquise dès maintenant; toutefois, avant d'émettre un vote définitif, la commission a voulu, par courtoisie, entendre les observations du président du conseil.

Le système se complète par une disposition nouvelle portant que le ministre de la guerre est autorisé à laisser dans leurs foyers, sur la demande de son collègue de l'instruction publique, les membres de l'enseignement qui auraient accompli les obligations militaires du temps de paix et dont la présence serait considérée, en temps de guerre, comme absolument nécessaire aux services publics.

—

Les bureaux du Sénat se sont réunis aujourd'hui pour se constituer.

Ont été nommés présidents et secrétaires :

1er bureau. — MM. Gilbert-Boucher et de Rémusat.

2e bureau. — MM. Charton et Vivenot.

3e bureau. — MM. Georges et Gustave Denis.

4e bureau. — MM. Wallon et de Fourtou.

5e bureau. — MM. l'amiral Jauréguiberry et Cuvinot.

6e bureau. — MM. Laboulaye et Hervé de Saisy.

7e bureau. — MM. Hérold et Tenaille-Saligny.

8e bureau. — MM. de Lur-Saluces et Millaud.

9e bureau. — MM. Ferrouillat et Mazeau.

La droite n'a fait triompher ses candidats que dans deux bureaux, le 4e et le 6e. Tous les autres bureaux appartiennent à la gauche.

—

Aujourd'hui revient en deuxième lecture la discussion du projet relatif à la lettre d'obédience.

La réunion des catholiques

Paris, 15 mai.

C'est aujourd'hui qu'aura lieu, à Paris, l'assemblée générale des catholiques, sous la présidence de Mgr Richard, coadjuteur de S. Em. l'archevêque de Paris.

M. Chesnelong, sénateur, doit prononcer un discours important.

La présidence du conseil municipal de Paris

Le conseil municipal de Paris vient d'élire président M. Engelhard, par 44 voix sur 75 votants.

M. Sigismond Lacroix a obtenu 30 voix.

Il y a un bulletin blanc.

Une innovation

Le conseil municipal de Paris a inventé une manière fort originale de satisfaire à toutes les gloires qu'il chérit

Il a imaginé de donner le nom de Claude Bernard à une partie de la rue Hautefeuille.

Enchanté de cette trouvaille, il a inventé de donner aussi le nom de Victor Hugo à une partie de l'avenue d'Eylau.

On pourrait faire encore une chose, c'est de donner à chaque maison isolément le nom d'une illustration républicaine.

Cela remplacerait les numéros.

La statue de Rabelais

La statue de Rabelais qui sera érigée à Chinon vient d'être livrée au fondeur.

On croit que la cérémonie d'inauguration pourra avoir lieu dans la deuxième quinzaine d'août ou les premiers jours de septembre.

Le nouveau commandant militaire en Cochinchine

M. Alleyron, général de brigade d'infanterie de marine, naguère encore chef du bureau des troupes au ministère de la rue Royale, est nommé commandant supérieur des troupes dans notre colonie de Cochinchine. Il y remplace le général de Trentinian, parvenu au terme de son commandement.

Le successeur de M. Alleyron à la tête du bureau des troupes est M. Le Beau, commissaire adjoint de la marine.

Le cardinal Jacobini en Angleterre

On annonce de Rome que le cardinal Jacobini se propose de faire, cet été, un voyage en Angleterre, où il sera l'hôte du cardinal Manning.

Démission du général Cialdini

S. Exc. le général Cialdini, ambassadeur d'Italie, a adressé sa démission à M. Cairoli, président du conseil des ministres.

Il est à supposer que l'honorable duc de Gaëte ne reviendra pas, cette fois, sur sa décision, et qu'il profitera de ce que la presse italienne l'a fort malmené, depuis quelque temps, pour abandonner la carrière diplomatique.

Violence contre les juifs en Russie

Saint-Pétersbourg, 15 mai.

Suivant une dépêche officielle du gouvernement d'Ekatérinoslaw, les ouvriers du chemin de fer ont assailli les boutiques appartenant aux juifs, à Alexandrowsk, et en ont pillé un certain nombre. L'arrivée des troupes a arrêté le désordre.

D'après les nouvelles parvenues au ministère de l'intérieur l'ordre est rétabli à Konstof, dans le gouvernement de Kiew, et dans le cercle d'Ananiew, gouvernement de Cherson.

Question Grecs-Turque

Constantinople, 15 mai.

A la séance d'aujourd'hui, les délégués turcs ont déclaré n'être pas encore autorisés à retirer les quatre nouvelles conditions présentées dernièrement.

En conséquence, les ambassadeurs ont ajournée la séance jusqu'à demain, en exprimant l'espoir que les délégués pourront donner une réponse définitive.

La candidature de M. Deschanel

Par une lettre adressée à plusieurs journaux, M. Emile Deschanel décline toute candidature à l'un des deux sièges de sénateur inamovible vacants à la Chambre haute.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Décision autorisant la création d'établissements de poste dans diverses communes.

Jugements déclaratifs constatant l'absence.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Télégramme adressé de Tunisie au ministre de la guerre

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier.*)

Les opérations.

—

Les télégrammes que nous recevons du théâtre des opérations, portent qu'il y a chaque jour entre nos troupes et les partis kroumirs d'vives fusillades, parfois très meurtrières.

Les Kroumirs sont complètement séparés des autres tribus. Nos colonnes sont au cœur même du pays ennemi; elles se composent, comme on sait, des brigades Vincendon, Galland, Caillot et Logerot.

La solution doit être prochaine, grâce surtout à la coopération de la colonne Logerot, vigoureusement conduite et déjà aguerrie. Mais cette dernière lutte peut être très-meurtrière.

Les Kroumirs, traqués dans leur dernier repaire, se défendent avec une grande énergie. Le pays, favorise admirablement leur résistance, qui se prolonge malgré les feux de salve qui fouillent les bois et malgré l'artillerie. Les Kroumirs, cachés derrière des arbres touffus, tirent de près sur tout soldat qui approche, puis ils s'enfuient. Il est possible que l'on ait à regretter des pertes sensibles.

Fernana, 13 mai, soir.
(arrivée en retard).

Le corps expéditionnaire concentré ces jours-ci à Fedjehmana est parti hier dans des directions différentes. La division Delebecque opère du côté du marabout Abdallah-ben-Djemel; les autres brigades suivent les crêtes de façon à cerner dans une étendue restreinte une fraction importante d'environ 400 Kroumirs contre laquelle marche la colonne Logerot. Un engagement vient d'avoir lieu à Elledy. Il y a eu peu de pertes de notre côté: un cheick tué, un officier du 3me chasseur d'Afrique, M. Cheronnet, légèrement blessé à la cuisse, un chasseur d'Afrique et un zouave tués ; quelques hommes blessés.

L'état-major général est arrivé hier à Fernana ; il est en communication par le télégraphe optique avec la colonne Logerot dont nous voyons le campement d'El-Mana à Fernana.

Nous traversons sans incident, sauf quatre ou cinq coups de fusils tirés sur l'arrière du convoi, un pays d'une fertilité incroyable. Au loin, nous voyons les douars dont les habitants agitent de loin leurs burnous en signe de soumission. L'état sanitaire de tout le corps d'expédition est excellent. Beaucoup d'entrain et de gaîté le long de la route. A l'arrivée, on trouve tout à point : les services fonctionnent très régulièrement quoi qu'en disent certains journaux qui, du reste, non pas de correspondants en ce moment à l'état-major général. Nous ne manquons de rien, pas même d'eau. La pluie a recommencé à tomber sans interruption depuis hier soir. Le général commandant en chef va monter à cheval avec son état-major et son escorte pour aller juger des résultats de l'affaire d'hier.

Tunis, 16 mai, 3 h. 50 soir.

Un chef religieux et un ministre sont actuellement l'objet d'une surveillance particulière : ils ont déclaré publiquement que le bey était sans énergie, que, s'il avait persisté dans sa résistance, les français auraient été obligés de quitter le territoire tunisien.

Puisque le bey avait donné des preuves de sa faiblesse, ajoutaient-ils, il était du devoir de tout bon musulman d'avoir recours aux armes pour sauver l'honneur du pays et protéger les femmes.

Des mesures ont été prises pour arrêter dès le début tout mouvement contre la sécurité publique.

Tunis, 14 mai, 9 h. 50, m.
(Arrivée en retard.)

Ali-Bey est arrivé hier soir venant de Medjel-el-Bab.

Il a été reçu immédiatement par le bey. Les troupes tunisiennes sont campées à quelques kilomètres du cantonnement français.

Les coups de canon qu'on avait cru entendre hier dans la direction de Mater venaient du camp d'Ali-Bey qui annonçait ainsi son arrivée.

On assure que le belvédère sera occupé aujourd'hui par les Français.

Une grande agitation règne dans les Souks : au marché de Dar-el-Bey on fait courir le bruit que le Cheik-ul-Islam aurait été retenu hier au Bardo où on le garderait à vue.

Paris, 17 mai.

Une dépêche publiée par la *République française* rapporte que dans le combat du 11 mai, un cheik et un goumier ont été pris par les Kroumirs.

Les deux prisonniers ont été odieusement maltraités.

Ils ont été dépouillés puis précipités dans un ravin.

Un sous-officier et deux soldats de la colonne Forgemol auraient aussi été faits prisonniers.

Les Kroumirs leur auraient coupé les mains et les organes sexuels. Puis ainsi mutilés, on les aurait étendus sur un brasier ardent et à la fin coupés en morceaux.

Somission des Ouled-Saïd

La Calle, 15 mai, 4 heures 30, soir.

Général commandant subdivision à Guelma.

Le colonel Delpech, commandant les troupes d'occupation à Tabarca, m'informe par lettre d'hier, voie de terre, que la grande tribu Ouled Saïd est venue lui demander l'aman ; les mêmes conditions leur ont été imposées. Les Komandia, les Nefza sont les seules tribus à proximité de Tabarca qui n'aient pas fait acte de soumission.

L'occupation de Bizerte

Paris, 16 mai.

L'assertion du journal *Le Télégraphe* que Bizerte restera occupée par les Français est inexacte. La durée de l'occupation dépendra des événements. Le *Temps* dit que le général Bréard est allé à Tunis avec une escorte de trois escadrons pour recevoir la colonne française.

La protestation du bey

Nous recevons de Constantinople la grave dépêche qu'on va lire :

Constantinople, 16 mai.

Le bey de Tunis a envoyé à Saïd pacha, jeudi soir, la dépêche suivante :

« Un général français est venu dans mon palais avec une escorte de cavalerie, a soumis à ma signature un traité de protectorat et m'a déclaré qu'il ne quitterait le palais qu'avec une réponse pour laquelle il m'accordait quatre heures.

» Me voyant sous la pression de la force, par suite de la présence d'une armée près de ma résidence, j'ai dû pour mon honneur en vue d'éviter une effusion de sang, signer le traité, sans l'examiner ni le discuter, tout en déclarant que je signais contraint par la force. »

Plusieurs puissances, répondant à la circulaire de la Porte, déclarent que la souveraineté du sultan sur Tunis n'est pas clairement définie par les traités.

La Porte a résolu aujourd'hui de protester contre l'abus de la force commis par la France dans l'affaire de Tunis.

Paris, 16 mai.

La protestation du bey contre ce traité qui porte sa signature, n'émeut ni ne préoccupe nullement le gouvernement pas plus que les protestations précédentes par lesquelles le bey a accueilli l'entrée de ses troupes dans les principales villes de son territoire.

Bien que cette protestation ait été publiée par les journaux de Constantinople, qui sont peut-être sujets à caution, elle doit être considérée comme authentique.

Le gouvernement estime qu'elle n'a point assez d'importance pour provoquer l'occupation de Tunis, qu'il désire autant que possible éviter.

Toutefois, nos troupes recevraient l'ordre d'occuper immédiatement Tunis, si le gouvernement de la Sublime-Porte essayait de donner une sanction à la protestation beylicale, et de s'en armer pour soutenir les prétentions qu'il a déjà manifestées.

Mais il n'y a pas lieu de considérer cette éventualité comme probable.

Paris, 16 mai.

On considère généralement que la dépêche du bey de Tunis à la Porte, sur les conditions dans lesquelles le traité a été signé par lui, est une manifestation toute platonique destinée simplement à couvrir Mohammed-es-Sadock vis à vis du sultan, dont il persiste à se dire le vassal.

On ne croit pas qu'elle soit le prélude d'une résistance quelconque à l'exécution des conditions du traité.

Irons-nous à Tunis

Tunis, 14 mai, 9 h. matin.
(Arrivée en retard.)

M. Roustan se rendra à Kasar-Saïd dans la matinée.

La colonie française a appris avec plaisir l'avancement de M. Roustan. Elle est unanime à demander l'entrée des troupes françaises à Tunis.

Les arabes, bien que peu rassurés, disent déjà que les français n'entreront pas à Tunis ; le bey le leur aurait défendu.

Il est vrai que le bey après la signature du traité a manifesté le désir qu'on fît faire un mouvement en arrière à la colonne car la seule présence des soldats français aux environs du palais effrayait les femmes du harem.

Le général fit observer alors au bey qu'il n'avait pas reçu d'ordre de son Gouvernement à cet égard et qu'il ne pouvait accéder à la demande faite.

Visite des officiers français à Tunis

Tunis, 14 mai, 11 h. 20 matin,
(arrivée en retard).

Des officiers en grande tenue sont venus ce matin rendre visite à leur consul.

M. Roustan et le général Bréard se sont rencontrés à Kasar-Saïd.

L'escorte qui accompagnera demain le général Bréard au consulat, où il recevra la colonie française, se composera d'un escadron du premier hussard, d'une section d'artillerie, d'un bataillon d'infanterie, avec musique et drapeau.

On se propose de faire au général et aux troupes une grande ovation.

Discours au général Bréard

Tunis, 15 mai.

Voici le discours adressé au général Bréard par le premier député de la colonie française à Tunis:

« Les Français et les protégés français résidant à Tunis, qui se pressent ici en ce moment, sont doublement heureux de vous souhaiter la bienvenue et de saluer en vous l'armée et le gouvernement de la République.

» Il y a deux mois à peine, inquiets d'apprendre que la sécurité de notre frontière et l'influence de notre gouvernement étaient gravement compromises, nous étions accourus dans cet hôtel consulaire, manifester nos craintes pour l'avenir et exprimer l'espoir que le gouvernement de la République ne laisserait pas perdre en un moment les résultats obtenus par de longs et pénibles efforts.

» Notre confiance n'a pas été déçue.

» La France entière a entendu notre appel: comprenant qu'il s'agissait de défendre, non point des intérêts privés, mais des droits incontestables, elle n'a pas hésité un moment à confier ses intérêts à sa jeune et brillante armée que nous allions admirer à quelques pas d'ici, pendant que vous, général, vous obteniez du gouvernement du bey un traité qui garantit et met désormais à l'abri de toute atteinte les intérêts français.

» Nous sommes heureux aujourd'hui, général, de venir vous présenter nos plus vifs remerciements pour le brillant résultat que vous avez obtenu.

» Nous sommes heureux aussi de pouvoir féliciter bien sincèrement notre cher et digne représentant qui a rendu de si grands services à la cause de la France et auquel notre gouvernement vient d'accorder un titre élevé et de lui confier nos intérêts, aujourd'hui si importants.

» Français, unissez votre voix à la mienne et criez avec moi : Vive la République ! Vive l'armée ! »

Les puissances et la question tunisienne

La *Gazette de Cologne* a reçu de Paris, à la date du 14 mai, le télégramme suivant :

Le ministre des affaires étrangères, M. Barthélemy Saint-Hilaire, a reçu aujourd'hui de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin des télégrammes par lesquels ces trois cabinets s'assurent du bon accueil qu'elles feront au traité signé entre la France et le bey de Tunis.

L'insurrection Algérienne

Oran, 16 mai.

Le colonel Innocenti continue à marcher sur Chellala.

La colonne de Sebdou, commandée par le colonel Jamin, est arrivée à El-Aricha.

Le colonel Mallaret est toujours vers Bou-Guern.

La question Tunisienne et l'Angleterre

Londres, 16 mai.

Chambre des communes. — Sir Charles Dilke, sous-secrétaire parlementaire au ministère des affaires étrangères, répondant à M. Montagne John Guest, dit avoir promis déjà de communiquer le plus tôt possible à la Chambre la correspondance relative à la question tunisienne ; mais, en attendant, il serait peut-être plus convenable d'ajourner la discussion à ce sujet jusqu'à ce que la Chambre ait connaissance de tous les détails de la question.

M. Montague John Guest se déclare peu satisfait de la réponse de sir Charles Dilke, et demande à la Chambre de s'ajourner pour protester énergiquement contre la conduite de la France, qui a trompé l'Angleterre : l'Angleterre doit donc se joindre à l'Italie pour protester contre l'attaque outrageante de la France contre Tunis.

M. Gladstone représente à la Chambre, dans les termes les plus pressants, que la justice, la politique et même les convenances, doivent l'empêcher de continuer la discussion avant d'avoir des renseignements plus complets.

M. Guest a constaté que, jusqu'en 1863, la France avait reconnu les lieux qui unissaient Tunis à l'Empire ottoman ; mais il est certain que cette question a été l'objet d'une correspondance, sinon d'une controverse, pendant un grand nombre d'années. La reconnaissance de la suzeraineté d'une puissance est souvent une question de convenances. Et si, parce que nous avons reconnu la suzeraineté de la Turquie et que la France s'est refusé à la reconnaître, nous nous considérions comme obligés de prendre des mesures pour soutenir nos vues, on pourrait nous rappeler nos procédés à l'égard de l'Algérie.

La France a constamment refusé de reconnaître la suzeraineté de la Turquie sur Tunis et jusqu'à une époque toute récente, ce refus a été soutenu par l'Italie.

M. Guest, dit-il, a attaqué en termes sévères la politique et la conduite de la France. Mais il faut se rappeler que l'Angleterre s'est maintenue en alliance étroite et non interrompue avec la France, depuis plus d'une génération. Quand des accusations sérieuses sont portées contre la France, il faut donc avoir soin que la Chambre soit en possession d'informations authentiques avant de prendre aucune résolution.

M. Gladstone espère que ces informations seront distribuées à la Chambre d'ici deux ou trois jours.

La conduite du gouvernement anglais ne peut pas être jugée avant que la correspondance ait été produite, et M. Gladstone peut dire que la partie la plus importante de cette correspondance se rapporte au rôle du ministère précédent. Sans sa correspondance, on ne peut discuter les actes du précédent secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, le marquis de Salisbury ; et voilà une autre raison encore de ne pas prolonger la discussion ; il faut supposer, d'ailleurs, que le marquis de Salisbury n'a pas agi de son propre arbitre, mais bien de concert avec ses collègues.

M. O'Donnel croit que le gouvernement ne peut avoir d'objection à faire, quand on lui demande l'explication de sa politique.

M. Ewet pense que la Chambre doit se ranger à l'avis de M. Gladstone : il serait peu équitable, il serait injuste de condamner sans connaissance de cause.

M. Wolff désire savoir si la correspondance promise contiendra le traité du Bey avec la France et la correspondance avec l'Italie.

Sir Charles Dilke répond que le traité y sera compris. Il espère en avoir demain le texte officiel, qui, jusqu'à ce moment, n'a pas encore été officiellement communiqué. La correspondance avec l'Italie y sera comprise également.

M. Montagne John Guest retire sa motion demandant à la Chambre de s'ajourner.

Sir Charles Dilke, répondant à M. Montagne John Guest, déclare qu'en 1864 l'Angleterre n'a jamais eu plus de deux vaisseaux de guerre à Tunis, et que leur mission était uniquement de protéger les personnes et les propriétés des nationaux anglais.

Sir Charles Dilke, répondant au très honorable Robert Bourke, dit que le gouvernement anglais a prévu la difficulté, quant au temps suffisant pour négocier le traité de commerce avec la France.

M. Gladstone reprend la discussion en seconde lecture du bill agraire irlandais. Il défend le bill contre l'accusation d'être la confiscation des droits des propriétaires ou de ressembler même à une confiscation.

Ce discours est fréquemment applaudi.

Les traités de commerce

Paris, 17 mai.

Les *Débats* déclarent au sujet des traités de commerce, que les droits actuels devraient être diminués sur plusieurs articles essentiels, et n'être relevés sur aucun.

« Il serait nécessaire, ajoute ce journal, de proroger les tarifs actuels jusqu'en avril 1882.

La crise italienne

Rome, 16 mai.

Jusqu'à présent, rien de positif dans la solution de la crise. M. Sella continue à traiter avec les diverses fractions du centre.

Le Parlement allemand

Berlin, 16 mai, 4 h. 45 soir.

Le Parlement a discuté le projet de loi tendant à établir une période budgétaire de deux ans et une période législative de quatre ans. Il a adopté par 147 voix contre 132, au scrutin par appel nominal la résolution votée en deuxième lecture, d'après laquelle le Parlement devra être convoqué chaque année au mois d'octobre. Le ministre d'Etat, M. de Bœtticher, avait déclaré, au nom du conseil fédéral, que cette assemblée ne pouvait adhérer à cette résolution.

Le Parlement a rejeté à la presque unanimité le projet de loi tendant à établir une période budgétaire de deux ans et une période législative de quatre ans.

Attentat contre la police de Liverpool

Liverpool, 16 mai.

Un tube contenant de la dynamite a été jeté un peu avant minuit dans le bureau central de police.

Un grand nombre de vitres ont été cassés. Il n'y a pas eu de personnes blessées.

Nouvelles de Russie.

Saint-Pétersbourg, 16 mai.

Les obsèques de Pierre prince d'Oldembourg ont été ajournées au 20 mai, parce que l'on attend le duc d'Oldembourg.

Le *Golos* annonce que des troubles ont éclaté, le 14, à Nikolaïeff et à Losovara, dans le gouvernement d'Ekaterinoslav. A Nikolaïeff, une troupe d'ouvriers a attaqué, le 13, des maisons appartenant à des juifs, et en particulier des auberges, dont ils ont brisé les fenêtres.

DERNIÈRE HEURE

Affaires Tunisiennes

Destitution de Bey de Tunis

Constantinople, 17 mai.

On assure que la Porte est décidée à destituer le bey de Tunis à cause de la signature du traité avec la France.

Arrivée en France du traité franco tunisien

Paris, 17 mai, 2 h. soir.

L'aviso le *Cassard*, à bord duquel se trouve M. de Saint-Dizier, officier à l'Etat-Major du général Bréard, porteur du traité franco-tunisien, est arrivé à Toulon ce matin à 2 heures

Le général Bréard et M. Roustan

Tunis, 17 mai.

Le général Bréard, répondant au discours du premier député de la colonie française de Tunis, dit qu'il est heureux d'avoir contribué à une œuvre de civilisation dont tout le mérite revient à M. Roustan, lequel, par son énergie et sa patience, a obtenu ce magnifique résultat.

Soumissions

Tabarque, 17 mai.

Le commandant de Tabarque a reçu la soumission de presque toute la fraction des Honandia.

Les tribus de Kroumirs environnant Tabarque ont en majeure partie fait leur soumission.

Condistions imposées aux tribus insoumises

La Calle 17 mai.

Les conditions imposées aux tribus qui demandent l'aman sont :

1° Reddition des armes ;

2° Obligation de concourrir au service des convois ;

3° Fourniture de viande sur pied;

4° Réintégration des vieillards et des femmes dans le territoire de la tribu ;

5° Livraison des otages.

Le futur cabinet italien

Rome, 17 mai, 2 h. soir.

On croit que le cabinet sera prochainement constitué avec M. Sella aux affaires étrangères.

On dit que la Chambre serait dissoute si elle émettait un vote contraire aux tendances de ce cabinet.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 17 mai 1881

Présidence de M. LÉON SAY

BRUITS DE COULOIRS

L'attention est généralement portée dans les couloirs de la Chambre des députés, sur la question des modes de scrutin et sur les affaires tunisiennes.

M. Boché discute au milieu d'un groupe de nombreux amis. L'honorable sénateur dit que le gouvernement a eu tort de se montrer aussi rigoureux vis-à-vis du bey de Tunis sous le fallacieux prétexte du châtiment à infliger aux Kroumirs, car l'expédition était préparée avant leurs déprédations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 17 mai

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

BRUITS DE COULOIRS

On cause beaucoup du scrutin de liste, cette question prime toutes les autres en ce moment. M. Boysset, rapporteur de la commission, est très entouré; quelques amis le blâment d'avoir appelé la Chambre, « serville. »

On dit M. Gambetta très contrarié de la tournure que prennent les choses et on lui attribue l'article qui a paru dans la *République Française* contre le rapport de M. Boysset.

LA SÉANCE

A 2 heures le président déclare la séance ouverte.

Après quelques rectifications demandées par MM. HÉROLD et FOURNIER le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux titres de capacité exigés pour l'enseignement primaire.

M. FEROUILLAT, rapporteur, donne lecture de l'article 4.

Bulletin du Commerce

Les Enchères de Londres

Londres, 16 mai, 5 h. 30 s.
Vente de la journée 9,500.
Le marché est ferme.

LAINES

Liverpool. — Alpaca : Par suite de la triste situation du marché de Bradford, la seule vente depuis une quinzaine de jours a été celle de 226 balles toison de Chala, T. W. (Ancre), à 110—2 fr. 56 1/2 c le kilo. On a toutefois disposé de 22 balles de Vicunna à 3c 41—9s 34c le kilo. Laines du Pérou : Dans le calme qui prévaut, il faut regarder la petite demande qui existe comme satisfaisante, les ventes ayant atteint le chiffre de 1,500 balles, les prix variant de 8d—1 fr. 86 1/2 c. le kilo pour la marque O.J.P.C.H., à 1s 2 1/2 d—3 fr. 40 c le kilo pour la marque E. W. M. Laine anglaise ; les cours, qui tendaient à la baisse, ont reçu un peu d'encouragement par les rapports arrivés de Londres concernant les ventes aux enchères des laines coloniales.

LONDRES. — Le marché a été plus fort depuis vendredi, et les prix en général ont haussé — cette hausse a été de 1/16 d. pour l'américain. Ventes 3,500 b., dont Tinnivelly de 5 1/8 d à 5 3/8 d, Bengale 4 3/8 d. à 4 5/8 d. par livre. A livrer Tinnivelly, mai-juin, viâ Cap et Canal, 5 1/16 d. good fair. L'américain a terme sur juillet-septembre vaut 6 d. a 6 1/8 d. le middling l. m. c.

Marché de Courtrai du 16 mai

Prix par hectolitre : Froment blanc, 20 »» 21 »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 17 »» 18 »»; Avoine, 10 »» 10 50. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 6 »» 7 »» Pommes de terre rouges 6 »» 7 »»; Beurre par 1/2 kil. 1,46 1,60 ; Œufs, les 25, 1,50 2,»».

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 64 25 »» »»; Huile de lin, les 100 kilos, 69 25 »»,»» Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., 33 50 »»,»»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 32 75 »» »» ; tourteaux de colza, les 100 kilos, 18 50; »» »»; tourteaux de lin, les 100 kilos, 20 »» »»,»» ; tourteaux de chanvre, 14 »» »»,»».

Sauvez les enfants

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissement continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrêtait immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps. »

Cure N° 99,625. — Avignon La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Cabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie, Centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY, Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Cures étiques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 180,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Cure N° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clin... de Berlin le 8 avril 1832 :

Cure N° 85,416. — Ru... (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

MÉDECINE. Maladies de la gorge, de la voix et de la bouche, effets pernicieux causés par les traitements mercuriels et l'abus du tabac. — Faire usage des **Pastilles de Dethan** au sel de Berthollet. — *La boîte* : **2** *fr.* **50**.

Maladie de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudre de Paterson** au bismuth et magnésie. — *Pastilles* : **2** *fr.* **50**. — *Poudres* : **5** *fr.*

Appauvrissement du sang; faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faire usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, fortifiant, digestif, fébrifuge et anti-nerveux; il est recommandé aux enfants, aux femmes délicates et aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les fatigues de toute nature. — *La bouteille* **4** *fr.*

DETHIN, pharmacien, 50, faubourg-Saint-Denis, à Paris, et principales pharmacies de France. 1887.

« Mess. Grimault et Cie, à Paris.

» Je vous prie de m'envoyer immédiatement de vos **Cigarettes Indiennes**, car je suis extrêmement souffrant. J'ai employé successivement tous les remèdes connus et vantés, mais tout cela est sans aucune valeur. Vos cigarettes seules m'ont procuré du soulag